



**Nuisances sonores en Brabant wallon :
le Ministre wallon de l'environnement se montre peu
loquace.**

En cette première semaine de commissions au Parlement wallon, la Députée Florence Reuter s'est inquiétée des nuisances sonores liées aux survols du Brabant wallon. « *La procédure d'approche et d'atterrissage vers la piste '02' de l'aéroport, en cours d'expérimentation par Belgocontrol, entraîne le survol à basse altitude de certaines communes du Brabant wallon. Il s'avère également que ces survols à basse altitude incommode des communes ou parties de communes jusqu'alors épargnées par cette problématique.* »

Une réorganisation des vols au départ et à destination de Bruxelles-National est pourtant prévue dans la Déclaration de politique régionale.

La réponse aux nombreuses questions posées (les nuisances ont-elles été mesurées ? quelle est la politique du gouvernement pour les réduire ? quelle politique environnementale au profit des habitants du Brabant wallon est-elle prévue ?) est on ne peut plus laconique.

Le Ministre s'est borné à reconnaître un afflux de plaintes enregistrées au Service de médiation venant d'habitants de Grez-Doiceau et de Waterloo et il s'engage à interpellier rapidement le Secrétaire d'Etat fédéral à la mobilité afin de permettre à ces communes de participer au Forum fédéral de concertation de l'aéroport de Bruxelles-National. Pas d'autres pistes donc en vue pour réduire les nuisances sonores en Brabant wallon. La Députée a rappelé lors de sa réplique les nombreuses motions déposées par les communes du Brabant wallon qui réclament le retour à la norme historique de composantes de vent 8 nœuds sur la piste 25 afin de réduire l'utilisation de la piste 02, à l'origine de ces nuisances.